

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

TIP TOP HARDENER No. 4

Art.-No.

590 0631, 590 0875, 590 1950

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Agent de durcissement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH

Rue: Heuweg 4

Lieu: D-06886 Wittenberg

Téléphone +49(0)3491/635-50

Téléfax +49(0)3491/635-552

Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité:

sds@gbk-ingelheim.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence: INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Indications de danger: T - Toxique, C - Corrosif, Xn - Nocif

Phrases R:

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

Provoque des brûlures.

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Classification SGH

Catégories de danger:

Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Peut nuire au fœtus.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < = 700)

1,3-Diaza-2,4-cyclopentadiène

3-aminopropyltriéthoxysilane

Mention d'avertissement: Danger

Pictogrammes: GHS05-GHS07-GHS08



Mentions de danger

- | | |
|-------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H360D | Peut nuire au fœtus. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

- | | |
|----------------|--|
| P201 | Se procurer les instructions avant utilisation. |
| P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P303+P361+P353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P308+P313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| P405 | Garder sous clef. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

Étiquetage particulier de certains mélanges

- | | |
|--------|---|
| EUH205 | Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique. |
|--------|---|

2.3. Autres dangers

Inconnus.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Préparation avec des polyamines aliphatiques.

Composants dangereux

N° CE	Substance	Quantité
N° CAS	Classification	
N° Index	Classification SGH	
N° REACH		
220-666-8	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	< 35 %
2855-13-2	C - Corrosif, Xn - Nocif R21/22-34-43-52-53	
612-067-00-9	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H312 H314 H317 H412	
01-2119514687-32		
247-063-2	2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine	< 30 %
25513-64-8	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-34-43-52-53	
	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H314 H317 H412	
01-2119569598-25		
500-033-5	Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)	< 25 %
25068-38-6	Xi - Irritant, N - Dangereux pour l'environnement R36/38-43-51-53	
603-074-00-8	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H319 H317 H411	
01-2119456619-26		
202-859-9	Alcool benzylique	< 20 %
100-51-6	Xn - Nocif R20/22	
603-057-00-5	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H302 H332	
01-2119492630-38		
206-019-2	1,3-Diaza-2,4-cyclopentadiène	< 5 %
288-32-4	Repr. Cat. 2, C - Corrosif, Xn - Nocif R61-22-34	
	Repr. 1B, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1C; H360D H302 H314	
01-2119485825-24		
213-048-4	3-aminopropyltriéthoxysilane	< 1 %
919-30-2	C - Corrosif, Xn - Nocif R22-34	
612-108-00-0	Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1; H302 H314 H317	
01-2119480479-24		

Texte des phrases R-, H- et EUH: voir paragraphe 16.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Appeler immédiatement un médecin.

Après inhalation

Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Appeler aussitôt un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Appeler aussitôt un médecin.

Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

Attention. Risque d'aspiration.



4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse résistant aux alcools, poudre chimique, gaz carbonique (CO₂), eau pulvérisée.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pendant l'incendie, il peut se produire:

Monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂) et oxydes d'azote (NO_x).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).

Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres sections

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).

Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver le récipient bien fermé.

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Utiliser uniquement dans des locaux bien ventilés.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Protéger contre la radiation solaire direct.



Indications concernant le stockage en commun

Incompatible avec:

Oxydants., Des amines, Des acides et des bases.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Agent de durcissement

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Protection des yeux/du visage

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous : <http://bestglove.com/site/chemrest/>

Protection de la peau

Vêtements de protection à manches longues (EN 368).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 141).

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Liquide	
Couleur:	Jaunâtre	
Odeur:	D'amine	
Point d'éclair:	> 100 °C	
Limite inférieure d'explosivité:	n.d.	
Limite supérieure d'explosivité:		
Densité (à 20 °C):	0,99 - 1,04 g/cm ³	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	Non miscible	
Température d'inflammation:	n.d.	
Viscosité dynamique: (à 25 °C)	650 - 800 mPa·s	
Durée d'écoulement: (à 25 °C)	> 40 s	6 DIN/ISO 2431

9.2. Autres informations

Donnée non disponible.



SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

Réagit au contact des amines.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.

Protéger contre la radiation solaire direct.

L'échauffement provoque une polymérisation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants., Des amines, Des acides et des bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde et dioxyde de carbone et gaz nitreux (NOx).

ammoniac

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Absence de données toxicologiques.

Nocif en cas d'ingestion.

ATEmix/orale: Env. 1300 mg/kg

ATEmix/cutanée: > 2000 mg/kg

ATEmix/inhalatif: > 20 mg/l

Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine), (2,2,4(ou 2,4,4)-triméthylhexane-1,6-diamine), (Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)), (3-aminopropyltriéthoxysilane)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut nuire au fœtus. (1,3-Diaza-2,4-cyclopentadiène)

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)

CL50/Oncorhynchus mykiss/96 h = 2 mg/l

CE50/Daphnia magna/48 h = 1,8 mg/l

CEr50/Scenedesmus capricornutum/72 h = 11 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Difficilement biodégradable.

Produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine résines époxydiques (poids moléculaire moyen < = 700)

Biodégradabilité (OCDE): 12% / 28 d [OCDE 302 B]

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets-Produit

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Manipuler des récipients vides, non nettoyés comme le produit lui-même.

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU:

UN3267

14.2. Nom d'expédition des Nations unies:

LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A.
(Triméthyl-1,6-hexanediamine,
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Catégorie de transport:

3

N° danger:

80

Code de restriction concernant les tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU:

UN3267

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

LIQUIDE BASIQUE ORGANIQUE, CORROSIF, N.S.A.

(Triméthyl-1,6-hexanediamine,
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Code de classement:

C7

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU:

UN3267

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (isophoronediamine and trimethylhexamethylene diamine)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Marine polluant:

No

Quantité limitée (LQ):

5 L / 30 kg

EmS:

F-A, S-B

Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU:

UN3267

14.2. Nom d'expédition des Nations

unies:

CORROSIVE LIQUID, BASIC, ORGANIC, N.O.S. (isophoronediamine and trimethylhexamethylene diamine, solution)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

8

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

8



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Y841 / 1 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

852

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

5 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

856

IATA-Quantité maximale (cargo):

60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR

non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

SECTION 15: Informations réglementaires



15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

1999/13/CE (COV): 0 %

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Information supplémentaire

Observer les normes pour les produits chimiques interdits.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure

IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization

MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships

IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals

CAS = Chemical Abstract Service

EN = European norm

ISO = International Organization for Standardization

DIN = Deutsche Industrie Norm

PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic

LD = Lethal dose

LC = Lethal concentration

EC = Effect concentration

IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Texte des phrases R (Numéro et texte intégral)

20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

21/22 Nocif par contact avec la peau et par ingestion.

22 Nocif en cas d'ingestion.

34 Provoque des brûlures.

36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

51 Toxique pour les organismes aquatiques.

52 Nocif pour les organismes aquatiques.

53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H360D Peut nuire au fœtus.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.



Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)